

Zeitschrift:	Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde
Herausgeber:	Bernisches historisches Museum
Band:	19 (1957)
Artikel:	Bericht des Pfarrers D. Rod in Rougemont (Pay d'en Haut) vom 15. Oktober 1764 erstattet an die Regierung von Bern
Autor:	Zopfi, Hans
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-243418

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**BERICHT DES PFARRERS D. ROD
IN ROUGEMONT(PAYS D'EN HAUT)
VOM 15. OKTOBER 1764
ERSTATTET AN DIE REGIERUNG VON BERN**

Von Hans Zopfi

Die Berner Regierung forderte anfangs der 60er Jahre des 18. Jahrhunderts die Pfarrämter in deutschen und welschen Landen der Republik auf, ihr Bericht zu erstatten über den sittlichen, wirtschaftlichen und sozialen Zustand ihrer Gemeinden. Diese Berichte werden zu einem größeren Teil wohl im Berner Staatsarchiv vorhanden sein, wahrscheinlich abgesehen von den Berichten, die aus den Pfarrämtern in welschen Landen in Bern einliefen.

Diese Enquête der Berner Regierung verdient in verschiedener Hinsicht größtes Interesse. Für die Regierung bestand damals keine andere Möglichkeit, sich über den sittlichen, wirtschaftlichen und sozialen Zustand der Bevölkerung zu unterrichten, als der über die Pfarrämter. Gewiß konnten auch die Landvogteiberichte einige Orientierung bringen; immerhin war es den Landvögten meist nicht möglich, sich mit den wirklichen Zuständen in ihren Gemeinden so genau und zuverlässig zu unterrichten, wie dies den Pfarrern möglich war; denn die Amtsdauer der Landvögte war beschränkt, ihr Aufenthalt in der Vogtei nur vorübergehend, während die Pfarrer praktisch auf Lebenszeit angestellt waren und meist jahrzehntelang in ihrem Sprengel wirkten.

Die Regierung stellte an die Pfarrer elf Fragen betreffend die Armut und den moralischen und ökonomischen Zustand ihrer Gemeinden.

Wenn hier die Antwort des Pfarrers von Rougemont veröffentlicht wird, so erfolgt dies aus mehreren Gründen. Der Bericht des Pfarrers von Rougemont entwirft ein deutliches Bild über den Zustand in moralischer und ökonomischer Beziehung im Pays d'En Haut, im welschen Saanenland, in der zweiten Hälfte des achtzehnten Jahrhunderts und bedeutet m. E. eine Ergänzung der «Lettres sur une Pastorale de la Suisse, 1782» (Briefe über ein schweizerisches Hirtenland) von Charles Victor von Bonstetten. Bonstetten hat in seinen berühmten Briefen über ein schweizerisches Hirtenland die tiefgreifende Umwälzung in wirtschaftlicher und sozialer Beziehung dargestellt, die das Saanenland im letzten Drittel des achtzehnten Jahrhunderts erlebte. Das westliche Alpengebiet der damaligen Republik Bern wandelte sich erst damals um zum Hirtenlande. Der Ackerbau für die Selbstversorgung ging zu-

rück, Alpwirtschaft und Milchwirtschaft, also einseitigste Graswirtschaft, wurden die wirtschaftlichen Grundlagen der Bergbauern. Diese Entwicklung zum grünen Hirtenland schildert uns Bonstetten in seinen «Briefen», wobei er es nicht unterlässt, auf die Veränderung in den Ernährungsgewohnheiten der Bevölkerung hinzuweisen. (Kraut und Rüben, samt Mehlspeisen, verschwanden vom Tisch der Bergbauern, auch der Verbrauch von Kartoffeln, der nie bedeutend war, ging zurück, an ihre Stelle traten Milchprodukte und Fleisch, beliebtes Getränk wurde im deutschen Saanenland der Kaffee, der möglichst süß getrunken wurde.) Die Umwandlung der Landwirtschaft in den westlichen Alpengebieten der damaligen Republik Bern bedeutet eine Erscheinung, die wir im zentralschweizerischen Alpengebiet bereits Jahrhunderte früher feststellen konnten. Schon zur Zeit der Burgunderkriege war die Innerschweiz ein grünes Hirtenland, restlos in seiner Ernährung von der Getreidezufuhr aus den Ackerbaugebieten der heutigen Schweiz und auch schon des Auslandes (Süddeutschland) abhängig. Man kann nun lange darüber streiten, ob diese Entwicklung eine Folge der politischen und militärischen Expansionspolitik der Länderkantone gewesen ist, die darauf angewiesen waren, stets eine verfügbare, weil vom Ackerbau nicht beanspruchte «Manövriermasse» von Jungmannschaft zu besitzen, oder ob diese ökonomische Umwälzung die Ursache gewesen ist einer besonders kräftigen politischen und militärischen Expansionslust der Länderkantone.

Die Berichte der Pfarrämter im welschen Alpenland der Republik Bern geben uns vielleicht auch Anhaltspunkte dafür, warum diese Alpengebiete 32 Jahre später der Republik Bern in ihrem Kampf gegen Frankreich die Treue hielten.

MEMOIRES DU PASTEUR DE ROUGEMONT

Illustres, Hauts et Puissants Seigneurs:

Pour répondre aux sages vues de LLEE^{ces}, sur les questions proposées, relatives aux moyens et à la police actuelle de la Communauté de Rougemont pour le soulagement de ses pauvres, et aux ressources qui pourroient être saisies pour leur procurer de l'occupation; le Pasteur soussigné a l'honneur de dire autant que ses lumières peuvent le lui permettre, et au plus près de sa conscience, avec autant de brieveté qu'il lui sera possible;

Questions.

1^{re} Le nombre des pauvres est-il grand?

1^o Qu'il trouve le nombre des pauvres de Rougemont très grand, y comprenant les forains, qu'on est obligé d'assister, puis que tous ensemble, Pères, Mères, enfans et ceux qui ne sont pas mariés où qui n'ont point d'enfans, se

montent vraisemblablement à passé 300 personnes: (ne pouvant savoir au juste le nombre des enfans desdits Péres et Méres pauvres, Bourgeois et assistés de la Commune, qui sont habitants et parsemés dans un grand nombre des Communes du Pays de Vaud, et quelques uns dans les Allemandes.) Et que tous les revenus sans exception, destinés à les soulager, ne se montent annuellement aujourd’hui, qu’aux environs de 7000 florins, et par conséquent qu'à 23 florins environ pour chacun desdits pauvres, à supposer qu'on leur partageat lesdits revenus par tête. Mais il y en a des vieux et invalides, pour qui on paye annuellement 150 jusqu'à 200 florins pour chacun d'eux, où aux environs. A quoi l'on peut ajouter, que bien loin que le nombre des pauvres aille en diminuant, qu'au contraire il va en augmentant; et par une conséquence nécessaire leurs Rentiers amoindrissent chaque année.

2^e Est ce la volonté et le gout pour le travail, ou l'occasion qui leur manque?

2^o Mais d'où vient qu'il y a tant de pauvres? Est ce la volonté et le gout pour le travail, ou l'occasion qui leur manque? Sur cette question, il faut distinguer les pauvres en deux Classes. *Les uns*, élevés et accoutumés au travail dès leur jeunesse, s'y employent avec assiduité, et sont recherchés de ceux qui possèdent des biens fonds pendant la bonne saison, surtout pendant les fenaisons, et même quelquefois en hyver pour gouverner du bétail; et gagnent par leurs journées, qui sont payées plus hautes qu'ailleurs, de quoи pouvoir vivre et s'entretenir petitement pendant toute l'année. *Les autres*, en plus grand nombre, ayant regardé la mendicité comme une profession, de Péres en fils, ne manifestent aucune volonté ni aucun gout pour le travail; n'y étant pas élevés et accoutumés, on ne reçoit qu'un mauvais service de leur part, et par cette raison, on ne les emploie pas. Mais quand même ils feroient paroître de la volonté et du guot pour le travail, et qu'ils y seroient habitués, il n'y auroit également pas de l'ouvrage pour tous dans les montagnes en hyver, sur le pied que les choses y sont actuellement.

3^e Quels secours obtiennent ils de la Communauté; ou du Souverain?

3^o Quant aux secours que les pauvres de Rougemont obtiennent de leur Communauté, ils consistent en danrées du rapport du Pays, comme fromage, pommes, Cerex, et argent du revenu des Cottisations que chacun fait, à proportion de son bien, à raison de 6 baz. par mille florins qu'il possède en fonds et en Rentes, en déduisant mille florins par chaque personne de sa maison, et ses dettes s'il en a; aussi bien que du revenu des Rentiers au nombre de trois, et des deniers de la collecte de l'Eglise. Les pauvres chargés de famille, et ceux qui ne peuvent pas gagner leur vie, sont pensionnés, selon qu'on le juge nécessaire, et payés par quartier, *dans le lieu*, en dites danrées, et quand la neccesité le demande, on leur livre encore quelque argent. *Les forains* sont également peisionnés, et payés ordinairement en argent par quartier. Et la

quantité, soit dans le lieu, soit des forains, reçoivent des *pro Semel* en argent, selon qu'ils en manifestent la nécessité; de ces derniers, il n'y a point de Semaine qu'il ne s'en présente en Conseil de Commune, soit en personne, soit par lettre; et peut-être donne t'on trop facilement, et les entretient-on par là dans la faineantise.

Les sécours que les Pauvres de Rougemont obtiennent du *Souverain*, consistent en une concession de 24 Coupes d'orge, livrées annuellement au Chateau dudit lieu, et égancées selon le besoin par le Ven:Consistoire, aux pauvres les plus nécessiteux. Et de temps en temps, il accorde, à quelques pauvres affligés et chargés de famille quelque assistance en graine ou en argent, par gratification de l'illustre Chambre des aumones.

4^e Quelles sont les précautions prises pour l'éducation des enfans, et leur encouragement au travail?

4^o Il seroit à souhaiter que l'on eut pri plutôt quelque précaution pour éléver les enfans pauvres au travail, et pour les y encourager par des motifs tirés, tant de leur propre interet, que de celui de la Commune; l'on ne verroit pas, comme on le voit aujourd'hui, les enfans de ces mêmes pauvres, vivre dans l'oisiveté, et suivre le train de leurs Pères. L'on trouveroit, à l'égard de ceux qui auroient été habitués au travail de campagne, plus d'ouvriers, que l'on ne trouve parmis eux dans le besoin: et à l'égard de ceux à qui on auroit fait apprendre quelque profession, on la verroit perpetuer de Père en fils, et l'on ne seroit pas obligé de recourrir à aucun étranger, pour aucun des besoins de la vie. Par là les Rentiers des pauvres, loin de diminuer et d'être bientot reduits à rien, augmenteroient nécessairement. Mais surtout, l'on n'auroit pas le plaisir de voir, presque dans chaque pauvre un mauvais citoyen et un sujet inutile, et pour plus dire, un mauvais Chrétien, ordinairement plongé dans la plus crasse ignorance; parce que la mendicité à laquelle ils sont habitués, et dont il est presque impossible de les detirer, les éloigne de toute instruction. Rien donc, ne seroit plus nécessaire, que de commencer une fois, à prendre des précautions, pour éléver les enfans pauvres au travail, et pour les y encourager. Et l'on ne peut que déplorer l'entièrnegligeance qu'on a eu à cet égard dans la Commune de Rougemont.

5^e Comment pourroit-on occuper ces pauvres dans le lieu même

5^o Mais comment pourroit-on occuper ces pauvres dans le lieu même? C'est une question à laquelle il n'est pas difficile de répondre. La Commune de Rougemont manque presque absolument de gens de profession; Il n'y a qu'une famille de massons, qui s'est perpétuée de Père en fils dès environ un siècle, et qui n'est même capable que de faire du grossier ouvrage de Paysans; et qu'une couple de Charpentiers, qui ne peuvent pas suffire à toute la charpente qu'il y a à faire dans la Commune, par la quantité des batiments qu'il

y a dans les montagnes sur tout des Chalets. L'on n'y voit, ni Menuisier, ni Chauderonnier, ni Chapelier; ni horloger qu'un seul, qui sans aucun bien quelconque et chargé d'une femme et de 6 petits enfans, gagne cependant la vie de tous; Ni faiseurs de bas au metier, ni vitrier, ni Cloutier, ni Cerrurier, ni coutelier, ni boutonnier, ni Chamoiseur, ni Taneur etc. Toutes ces professions utiles au pays, en pourroient occuper un grand nombre dans le lieu même, et si on leur en faisoit faire l'aprentissage, et leur aidoit à s'établir, il n'y a pas de doute qu'ils ne fussent tous en etat de gagner leur vie; on pourroit encore vouer les uns à être Magnins, et congedier alors les Magnins Savoyards, qui emportent une quantité d'argent du pays; les autres, à être molords. Ainsi les professions et les manufactures, pourroient en retirer un grand nombre de l'oisiveté, empêcher l'émigration, retablir bien des maisons, les mettre en état d'assister les Vieillards et les Invalides de leur famille; Alors les Rentiers ne pourroient qu'augmenter considérablement, et fournir de quoi secourir plus largement les Vieillards et Invalides, qui n'auroient point de secours d'ailleurs. On pourroit enfin, en placer quelques uns pour l'ouvrage de la Campagne, soit en les faisant servir en qualité de domestiques, dans des maisons de bons paysans, ou auprès de quelques admodieurs de montagnes pour des laitages de fromages; soit en admodiant des terres, pour les leur faire cultiver, semer, ou faucher, et avoir du bétail, dont le revenu servoit appliqué à leur nourriture, et quelques brebis qui serviroient à les habiller, et que les filles ou femmes pourroient filer, tricoter, tisser, et faire aussi toute la toile pour linge, du cru des terres qu'on admodieroit. En un mot, tous pourroient être utilement occupés, moyennant de bons arrangements.

6^e Quels seroient à cet égard les arrangements les plus utiles à prendre?

6^o Quels seroient donc à cet egard, les arrangements les plus utiles à prendre? Il faudroit établir une chambre de personnes, des plus distinguées dans chaque lieu, qui fut composée d'une 12^e de membres, y compris le President et le Ministre, outre le secrétaire. Cette chambre oeconomiseroit et auroit soin de tous les biens et revenus des pauvres sans exception, placeroit leurs capitaux sous de bonnes assurances, et seroit obligée de repondre en son propre de ceux qu'elle auroit mal placés, faute de precautions. Cette chambre s'assembleroit chaque mois sur un jour marqué: Elle prendroit dabord connoissance de tous ses pauvres, et les rangeroit sous différentes Classes, d'Enfans, d'adultes et de Vieillards. A l'égard des *Enfans*, elle les feroit bien instruire dans les Ecôles, en leur empêchant de s'en distraire par la mendicité, et en leur faisant donner pour cela un quantum par Semaine, suivant qu'elle le jugeroit nécessaire, soit en danrées, soit en argent: Dès qu'ils seroient bien instruits, cette même Chambre après avoir examiné leurs talents, les placeroit soit pour quelque profession, même quelques uns pour Regents d'Ecole; soit pour quelque ouvrage de Campagne, selon qu'elle le trouveroit à propos.

Les adultes actuels, qui n'ont pas su se procurer quelque établissement,

et se mettre en etat de gagner leur vie, seroient aussi placés par la même chambre, et destinés à l'ouvrage auquel ils seroient trouvés propres. Et quant aux Vieillards, aulieu de les mettre separement en pension chez quelque Pay-san de l'endroit, et de payer des sommes assès considerables, devroient être tous ensemble dans une maison destinée pour eux, soit d'admodiation, soit en en batissant une. Les hommes qui ne seroient pas trop vieux, estropiés ou malades, pourroient encore s'occuper, soit en hachant du bois, soit en faisant quelqu'autre ouvrage à la maison où dehors; et les femmes pourroient filer, tricoter, coudre ou racommoder les habits de ceux de la maison etc. La chambre Oeconomique des pauvres en auroit également soin, soit en établissant quelcun pour les gouverner, soigner, et en destinant quelcun des autres pauvres, logés avec eux, et qui ne seroient pas en etat d'apprendre des professions, pour cultiver des terres qu'on pourroit admodier à leur usage, et pour en ramasser les prises; soit en gouvernant le betail qu'on pourroit garder pour leur entretien.

Mais pour tous ces arrangements, il faudroit des reglements autorisés du Souverain, et obliger les membres de la chambre et les pauvres à s'y soumettre. Il seroit même nécessaire, pour prevenir l'émigration, qu'aucun pauvre ne put s'établir hors de sa commune sans l'examen et le consentement de la ditte chambre. Mais aussi il ne seroit pas moins nécessaire que la même chambre eut l'inspection sur les pauvres qu'elle auroit établi, pour les obliger à être assidus à leur ouvrage, et leur empêcher la dissipation et la debauche, et même pour les conseiller dans leur mariage et leur servir de Pères.

Il faudroit aussi que cette chambre, fut obligée de rendre conte de son administration une fois par an, en présence de Son Seigneur Ballif. Mais comme les commencemens sont difficiles, et que les revenus des pauvres ne seroient pas suffisans; on seroit obligé de recourrir à la Munificence de LLEE^{ces}, pour donner lieu à ces établissements, soit en gratifiant la Commune de quelque Somme d'argent, soit du moins en la lui prenant pour plusieurs années sans interet.

J'ajouterais ici, qu'il seroit nécessaire, que la ditte chambre, prit aussi soin des orphelins moyennés, pour gouverner leurs biens, de même que pour les élever, et les encourager au travail, afin de le leur conserver.

7^e Quels sont les soins qu'on donne particulièrement aux pauvres, invalides et vieillards?

7^o Si les pauvres en general de Rougement avoient été assujettis à ces arrangements; si une Chambre composée de gens d'honneur et de probité, avoit été établie, pour faire observer exactement des reglemens faits pour occuper chacun, et pour avoir l'œil sur leur conduite; cet article auroit peut-être pu devenir inutile ici, au moins à l'égard de plusieurs, qui vraisemblablement ne seroient plus nommés pauvres. Mais puisqu'il s'en trouve de vieux et invalides même en assès grand nombre, à proportion de l'étendue du district de

la ditte Commune, et des revenus des pauvres, on est adstreint de les se-courrir, et les uns le sont assès bien, les autres mal. *Les premiers*, quoique dans la même Classe, sont mis en pension chez des gens qui ont dequois les nourrir, et les nourrissent convenablement, moyennant environ 35 à 36 Ecus, et même au delà; sans l'habillement. *Les derniers*, sont placés à bon marché, chez des pauvres gens qui sont eux mems mendians, et qui n'ont pas dequois les substanter, aussi de tels pensionnaires sont ils obligés d'avoir journellement recours à la mendicité, quoique quelquefois très foibles et dans un age des plus avancés; seulement en cas de maladie, ou dans un lit de mort, donne t'on à ceux cy, quelque petite assistance en argent, pour suvenir au defaut de mendicité. En un mot, je pense, qu'il en resulte des uns où des autres, selon qu'ils sont bien où mal vûs du Corps de Commune, composée de 60 membres Conseillers, qui dirigent tout à cet égard; et qui vû leurs occupations pour la justice et la police ne peuvent pas vaquer à ce qui concerne les pauvres.

8^e Quelles sont les mœurs des habitans en general; sont ils sobres, œconomes, laborieux, industrieux, agriculteurs intelligens?

8^o Pour ce qui est des mœurs des habitans en general de Rougemont il est difficile de les connoittrre à fond; Ceux qui savent ce que c'est que les Caméléons peuvent en avoir une idée: et comme ils sont peu occupés pendant la plus grande partie de l'année, ils passent ordinairement leur temps dans des conversations sur le conte des autres, et sont curieux des affaires d'autrui, ce qui est cause qu'il y a souvent entr'eux des brouilleries et des dissentions.

On en voit un grand nombre rechercher journellement les Cabarets, et faire annuellement de grandes dépenses; ce qui se prouve d'ailleurs par la quantité de chars de vin qui se debitent dans les deux logis de Rougemont, que l'on fait monter annuellement de 60 à 70 chars.

Les eaux de vie, dont on fait une consomption très grande, et qu'on debite en tant de differens endroits de la Commune, emportent aussi annuellement de grandes sommes, et contribuent à la ruine des particuliers.

Le tabac, tant à fumer qu'à raper y cause aussi une grande dépense, il n'y a gueres de personnes de tout sexe, tant riches que pauvres, qui n'en fassent usage, on voit même assès souvent que plusieurs enfans de l'école fument déjà.

Les frais que l'on fait en se mariant, et avant le mariage sont des plus considerables; à Rougemont il est de pratique que les Garçons en age de se marier, frequentent quelquefois pendant plusieurs années une fille, et la vont voir le soir; ils portent chez elle du vin en abondance, et même quelquefois jusqu'à un barail à la fois, ce qui fait la 12^e partie d'un char; et accompagnés de quelques uns de leurs amis, passent la nuit chez la fille visitée, qui de son coté fait beaucoup de frais pour les recevoir, en manger et collation que

l'on offre; Ces visites reviennent frequemment, et jusqu'à une couple de fois par semaine, mais au moins une fois: Ensuite il arrive assès souvent que lors qu'un garçon a fait de grands frais pour une fille, tant en presens, qu'en depense chez elle, il ne l'a peut pas avoir à mariage, parce qu'un autre qui a aussi fait de son coté beaucoup de depense, est preferé. Ce n'est pas tout, chaque Dimanche un garçon qui a une Maitresse, la mène au logis, où ils demeurent dès le Sermon jusques près de la nuit. C'est encore là une nouvelle depense. Quand le mariage est conclud entre les parties, elles s'assemblent dans un logis avec tous les Parens masculins, ou à peu près, du coté de l'époux et de l'épouse, pour y passer le contract de mariage, ils y restent pendant toute la nuit à boire et à manger le repas somptueux qui a été commandé. Ce qui revient encore dans les Noces qui durent plusieurs jours. Toutes ces depenses, qui vont à plusieurs Centaines d'Ecus, ne peuvent que contribuer à la ruine des particuliers, puisque d'ailleurs un Epoux est obligé de faire de grands frais dans ces circonstances, pour habiller son Epouse, et s'habiller lui même, tant pour la Noce que pour le militaire. On remarque donc parmi ceux là, peu d'oeconomie, aussi en voit on souvent qui tombent dans la misère; parce que d'ailleurs, il y en a d'entr'eux qui ne sont pas laborieux, et qui font presque tout faire leur travail de campagne par des ouvriers.

Après tout (si l'on en excepte les frais à l'occasion du mariage), il y en a, de l'un et de l'autre sexe, qui sont de très bonnes mœurs, laborieux, oeconomes, sobres; et qu'on voit par là même prosperer.

Et en general, on remarque, parmis le plus grand nombre des habitans de Rougemont, qu'ils seroient industrieux, si on prenoit des arrangements pour les encourager à quelque objet d'industrie, et qu'ils surpasseroient en fait d'industrie les paysans de la pleine.

Quant à l'agriculture, elle est assès uniforme parmis les habitans de Rougemont, tous consument la prise d'un Prez sur le bien même où elle a été ramassée, et en appliquant tout le bument qui en provient sur le même prez. Les paturages et les montagnes sont broutés avec le betail, et les lieux élevés et dangereux avec des brebis et des Chevres. Et si l'on en excepte quelques particuliers qui sement annuellement un ou tout au plus deux quarterons d'orge, ou de bled du Printemps, C'est là à peu près toute leur culture.

Anciennement on Semoit plus de 6 fois autant et cependant l'on ne faisoit presque usage que de pain gatelet. Aujourd'hui qu'on consume une grande quantité de pains, et que tout fourmille de boulangers, on devroit par la même semer davantage, puisque le pays produit d'assès passablement bonnes graines. Les lins en particulier, viennent fort beaux dans les montagnes de ce Balliage, et sont d'un grand rapport, mais il n'y a qu'un petit nombre de personnes qui en cultive, et même très peu.

Si on vouloit aussi faire usage des eaux, dont quelques unes sont très bonnes pour égayer les Prez, on pourroit mettre à part beaucoup de fumier, qu'on pourroit appliquer sur des champs. J'ai moi même fait l'expérience de

l'égayage, dès environ quatre ans sur le verger de ma Cure, sans y mettre point de fumier, dont je me sers pour le jardin et Chenevier, et aujouurd'hui il produit à peu près la moitié de plus, tant en foin qu'en records. Ce que chacun pourroit experimenter sur beaucoup de leurs Prez à portée d'être egayés — moyennant qu'ils voulussent prendre la peine de conduire et de manier l'eau comme elle doit l'être, et de la changer de place aussi souvent qu'il en est besoin.

9^e Montrent ils du talent pour quelque objet d'industrie?

9^o Mais le gout et la volonté leur manquant, et étant accoutumés à se conduire à la manière de leurs Ancêtres, sans qu'on leur donne de l'émulation pour quelque objet d'industrie, tout va toujours son même train. Cependant, si l'on en peut juger par les progrès rapides que les jeunes gens en general font à l'égard de l'instruction dans les Ecoles, et lors qu'ils en sont detirés il n'y a pas de doute, qu'ils n'ayent du talent aussi pour quelque objet d'industrie; puisque d'ailleurs l'on remarque beaucoup de bon sens et de penetration parmis le peuple dans ces montagnes.

10^e Quelle est à peu près dans la Communauté la proportion des terres cultivées ou non-cultivées, particulièrement aux paturages et fonds communs?

10^o Dans cette dernière question, il paroît que par les terres cultivées, on entend celles qu'on laboure pour y semer, où que l'on fossoye, comme les champs et les vignes dans le plat pays; mais dans les montagnes et particulièrement dans la Communauté de Rougemont, il n'y a pas des terres cultivées, prises dans ce sens, au moins si peu que rien, n'y ayant, comme je l'ai remarqué plus haut, que quelques personnes, qui sement annuellement un, ou deux, tout au plus quarterons de graine dans quelques uns de leurs Prez, qu'ils fossoyent sans charrue.

Il n'y a point non plus de fonds Communs, qui ont été malheureusement partagés, déjà du temps du Comte de Gruyère; mais seulement quelques Montagnes, que la Commune tient d'abergement de LLEE^{ces}, et pour lesquelles elle paye annuellement 800 florins au Seigneur Ballif.

Mais si par les terres cultivées, l'on doit entendre, relativement à ces pays de montagnes, les Prez, que l'on cultive de la manière que je l'ai dit sur la 8^e question, en parlant des *agriculteurs intelligens*; Et par les non-cultivées les paturages et montagnes, que l'on fait brouter avec le betail; L'on peut dire que la proportion des terres cultivées ou non-cultivées, est à peu près de un à quatre dans la Commune de Rougemont; c'est à dire, que les paturages et montagnes, pourroient nourrir quatre fois autant de betail, pendant la même quantité de mois, que les Prez: Ou bien, que pendant que les Prez ne pourroient servir qu'à nourrir 300 têtes de betail, l'espace de six mois, les paturages et les montagnes en nourriroient 1200. Mais à l'égard de l'étendue du terrain, les prez ne feroient qu'environ la sixième partie.

L'on voit bien par là, que l'on est obligé de chercher une grande quantité de bétail hors du pays, pour charger les montagnes, et de faire sortir de grosses sommes d'argent, pour le louage qu'on en paye.

Ajoutés à cela, qu'il ne reste que peu de denrées dans le lieu, et qu'on en a presque que celle qu'on fait en hyver, du rapport des Prez, qui même sont déjà en partie broutés par les grands troupeaux immédiatement avant l'alpage des montagnes, Ce qui fait qu'il y a peu de bétail dans la Communauté de Rougemont, et que les pauvres et ceux qui ne gardent pas du bétail, ne peuvent trouver qu'à peine et à un prix exorbitant, de quoi pourvoir à leur ménage: Ce qui est en grande partie cause de l'émigration de plusieurs.

Il n'en étoit pas ainsi, à ce que j'ai apri, du temps passé, et avant une 40^{ne} ou une 50^{ne} d'années en ça; tout étoit abondant, le beurre, le fromage se donnoient presque à moitié meilleur marché qu'aujourd'hui; parce qu'il y avoit alors une grande quantité de Prez qu'on fauchoit, mais qui aujourd'hui sont à paturage, pour l'alpage de ces mêmes grands troupeaux, qui ne produisent qu'une abondance qui est toute exportée du canton.

Ce n'est pas tout, aujourd'hui, et depuis quelques années en ça, il y a quelques particuliers à Rougemont, qui achetent autant de grangées de foin, qu'ils en peuvent trouver, pour engraisser du bétail, qu'ils conduisent la plus grande partie à Genève, pour l'y vendre, il y en a même un d'entr'eux, qui en a hyverner jusqua 80 têtes d'un hyver, lui seul: Ce qui aussi ne contribue pas peu à diminuer le bétail et les denrées dans la Commune, à les y rendre toujours plus chères, et à obliger enfin, ceux qui n'ont pas des fonds, où qui ne sont pas en état de garder du bétail, à quitter leur Commune, pour aller s'établir, là où ils peuvent trouver à gagner leur vie: Ou qui en constraint d'autres, qui ne trouvent pas des établissemens et les moyens de s'occuper, à voler; puisqu'il n'y a point d'années à Rougemont, que des maisons, et des possessions où il y a quelque semage ou plantage, ne soient fouragées. Ce qui joint aux autres misères cy devant rapportées, rend le pays malheureux.

Voici encore deux ou trois observations qui ne se déduisent point des questions proposées, mais qui sont relatives à leur but

Observations

1^{re}

1^{re} On remarque que dans cette Communauté, il y a une quantité exorbitante de marchands et beaucoup trop, pour une petite Commune, telle qu'est celle de Rougemont. Ils sont au nombre de 14: dont plusieurs de ceux là font aussi du pain ou sont boulanger, et d'autres en achetent pour revendre. Ce négoce les fait vivre, parce qu'ils vendent beaucoup plus cherrement que dans les villes, des articles le quart, d'autres le tier, et d'autres la moitié plus; quoi qu'il n'en coute qu'un Cruz par livre pour le transport dès

Berne et Vevey. Peut-être que le Public s'en trouveroit mieux, s'il n'y avoit pas tant de marchands, et si on en regloit le nombre à proportion de l'éten-due de chaque Commune; ils auroient alors plus de debit, et par là même ils donneroient à meilleur marché. Mais aussi, ne seroit-il pas nécessaire d'envoyer tous les mois ou au moins de 3 en 3 mois, dans chaque Balliage, une liste imprimée, dès la Capitale, du prix actuel, de chaque chose nécessaire à un ménage, et d'en faire expedier une Copie, à une chambre établie; qui régleroit dans son district le prix de toutes les marchandises, en faisant attention aux frais du transport: et obligeroit les marchands à s'y soumettre? Ce qui seroit surtout nécessaire à l'égard du pain, qui se vend ici à la fantaisie de chacun, non point par livre, mais à la taxe que les Boulangers ou Reven-deurs font eux mêmes de leur pain. C'en est la même chose de la viande et des autres denrées.

2^e

2^d Une autre observation, qui ne seroit pas moins nécessaire au public. Ce seroit de défendre à chacun, sous une grosse amende et la peine de nullité, d'admodier ses montagnes, paturages et Prez à des étrangers, comme on le fait ici aux Fribourgeois, qui tiennent de gros laitages rièvre cette Commune, et qui emportent chez eux des denrées qui pourroient servir à l'usage des gens du lieu, ce qui contribue aussi à faire augmenter le prix des denrées, et à rendre le pays miserable.

3^e

3^d Enfin une dernière observation essentielle, qui plus que toute autre, demande l'attention du Souverain. C'est 1^o Qu'on remarque, que dans plusieurs endroits, il y a de ces sangsues publiques, qui sont particulièrement la ruine du peuple ignorant; je veux parler de ces gens, qui sans étude dans le droit naturel et Civil, s'érigent eux mêmes en Advocats ou Procureurs, conseillent et se chargent à droit et à gauche de toutes sortes de difficultés et de procès, et sont des pestes dans la Société. Heureusement qu'il n'y en a qu'un de cette espèce à Rougemont, mais qui lui seul, fait peut être plus de mal, dans la partie Romande de ce Balliage, (raport en soit à toutes les Communes) que n'en font tous ensemble, les autres abus rapportés dans ce mémoire. On le voit tout entreprendre; trainer en longueur et pendant plusieurs années des procès; faire revivre ceux qu'il a perdu dans la Capitale; empêcher aux Parties de s'accorder lors qu'elles sont en procès; Et lors qu'elles sont tombées d'accord par acte même stipulé et accepté reciprocement, il fait revivre le fait devant le Juge. De là vient qu'aujourd'hui tout est en désunion dans ce lieu, les procès d'injures y paroissent en foule, sans qu'on puisse les terminer avec lui: et avec ce mauvais service qu'il rend au public, il exige des emoluments et des journées, qui ne sont point méritées; il a même le mauvais talent de multiplier ses journées, et d'en faire deux, là où il n'y auroit besoin que d'une. Si dans chaque Balliage, il se trouvoit un

homme de cette trempe, le peuple ignorant, qui s'en laisse facilement imposer, ne pourroit que tomber en ruine.

Ne seroit-il pas à propos pour remedier à de tels abus, que LLEE^{ces}, en interdisant dabord le barreau à de tels Serviteurs inutiles et ruineux, sous la peine de quelque chatiment, établissent dans chaque Balliage un ou deux Advocats éclairés et — assermentés, en leur donnant une instruction de leur devoir et des emoluments qu'il pourroient percevoir, et auxquels seuls il seroit permis de s'adresser pour des Consultes et pour soutenir son droit?

2^o Ne devroit il pas aussi etre deftendu de pouvoir trainer une partie devant un Corps de Justice, (comme cela arrive à Rougemont,) pour une somme de peu de chose, même pour 4 ou 5 baz. Ce qui entraîne dabord de grandes listes de frais, qui surpassent en peu de temps, du Centuple le Capital? Et le Chef de la Justice ne devroit il pas pour le bien public, pouvoir juger et decider absolument, après les informations verbales des parties, jusqu'au moins à la somme de 40 baz? On Eviteroit encore par là bien des frais au peuple.

3^o Et après tout; Ne devroit il pas encore être deftendu de pouvoir se servir d'Advocat devant un Corps de Justice, lors que le Capital ne surpasseroit pas une certaine somme, comme par exemple, la somme de 60 florins, qui est par les Loix à la competance de la Justice, puis que dans tous les Corps de Justice, on peut se choisir un Parlier pour avancer son droit? Ne devroit on pas même pour de telles Sommes, obliger les Juges et les Parties à traiter le question Sommairement, sans permettre une procédure à quatre debatuës, qui couteroitdabord, auprès d'un Advocat, en Emolument et en journées, une Somme qui surpasseroit de beaucoup le Capital, sans conter les frais de coté et le temps perdu? Ce seroit, peut-être, le plus grand bien qu'on put faire en faveur du Peuple, qui prend souvent occasion de là, de s'habituer à la débauche.

Mais aussi, pour faire observer exactement les trois branches de ma 3^e observation, ne seroit il pas nécessaire d'établir dans toutes les Cours de Justice, un Controlleur assermenté, qui arretat par son devoir tout ce qui y contreviendroit? De même que la foule d'incidents ruineux, qui s'elevent dans tous les procès, lors qu'ils n'attoucheroient en rien à la cause dont il s'agit?

Telles sont les opinions et observations, que le Soussigné prend la liberté de presenter à vos Illustres Seigneuries sur leur requisition. En les assurant des vœux les plus sincères et le plus ardents, qu'il ne cessera de faire pour la Constante prosperité de Leurs Excellences, et la Conservation de tous les Illustres membres du Florissant Etat:

Illustres, Hauts et Puissans Seigneurs.

Rougemont ce 15^e 8bre 1764.

Votre très humble, très obeissant et très fidele Serviteur et Sujet.
D. Rod, pasteur à Rougemont.